



Inauguration de la piste cyclable reliant la N4 à l'E411 à l'accès 8a

Dossier de Presse

Philippe Degand
GRACQ Brabant Wallon
14 septembre 2012

D'autres réalisations

On vient de loin. Le 2 septembre 1993, six mois après son lancement, le GRACQ Brabant wallon rencontrait les ingénieurs du MET. Un compte rendu de cette réunion mentionne à propos de la N4 « Entre la sortie sud de Wavre et Corbais, les pistes cyclables manquent. »

De gros progrès ont été accomplis depuis lors. Même si la pratique du vélo en sécurité réclame des pistes séparées, même si les réalisations se font trop longuement attendre, le cheminement des cyclistes est nettement plus sûr qu'il y a vingt ans. Outre la cyclabilisation — certes perfectible — de la N4 entre Wavre et le rond-point de la N25 à Corbais, soulignons la mise en chantier toute récente de l'élargissement de cette route vers le carrefour à feux de Corbais en vue d'y établir deux pistes cyclables marquées sur la chaussée. Ces travaux promis depuis longtemps sont la réponse à une demande des cyclistes datant d'octobre 2007.

Tout vient à point à qui sait attendre, dit le proverbe. Il a fallu près de quatorze ans pour voir se concrétiser une liaison dont l'impact budgétaire est pourtant minime face à d'autres réalisations. Mais c'est avec plaisir que le GRACQ en crédite la responsable de la direction territoriale du Brabant wallon, Mme. Militza Zamurovic, en fonction depuis l'année dernière, qui n'a pas ménagé ses efforts pour faire aboutir le projet.



Traversée de la bretelle vers Namur



Accès à la piste cyclable depuis la N4

Le GRACQ - Les Cyclistes Quotidiens

Alors qu'en Wallonie, le vélo est souvent associé au sport et aux loisirs, le GRACQ a pour objectif d'en promouvoir l'usage comme moyen de déplacement. Fondé en 1975 par des cyclistes bruxellois qui en reconnaissent et en soulignent l'efficacité, le GRACQ compte maintenant plus de 2000 membres répartis dans toute la Belgique francophone.

Le GRACQ Brabant wallon a pris naissance au cœur de la province en 1993 et il n'est pas étonnant que la locale d'Ottignies - Louvain-la-Neuve ait pris corps cette année-là. Œuvrant dans de multiples domaines, cette section n'a eu de cesse d'agir pour de meilleures conditions de circulation et de stationnement pour les cyclistes.

Pour le dossier qui nous occupe, on retiendra aussi l'action du groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux, de la fédération Inter-Environnement Wallonie, de Sentiers.be et des communes d'Ottignies - Louvain-la-Neuve et de Chaumont-Gistoux.

Histoire d'un pont sur l'E411 près de Louvain-la-Neuve



Action de protestation

C'est en 1973 que l'autoroute venant de Bruxelles fut prolongée de Wavre sud à Courrière. À cette occasion, la limite entre les communes d'Ottignies et de Dion-Valmont (aujourd'hui Chaumont-Gistoux) fut établie sur l'autoroute. Heureusement, le Ministère des Travaux publics de l'époque construisit un pont qui profitait aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux agriculteurs qui peuvent s'accommoder des voies peu carrossables établies sur le territoire de Chaumont-Gistoux.

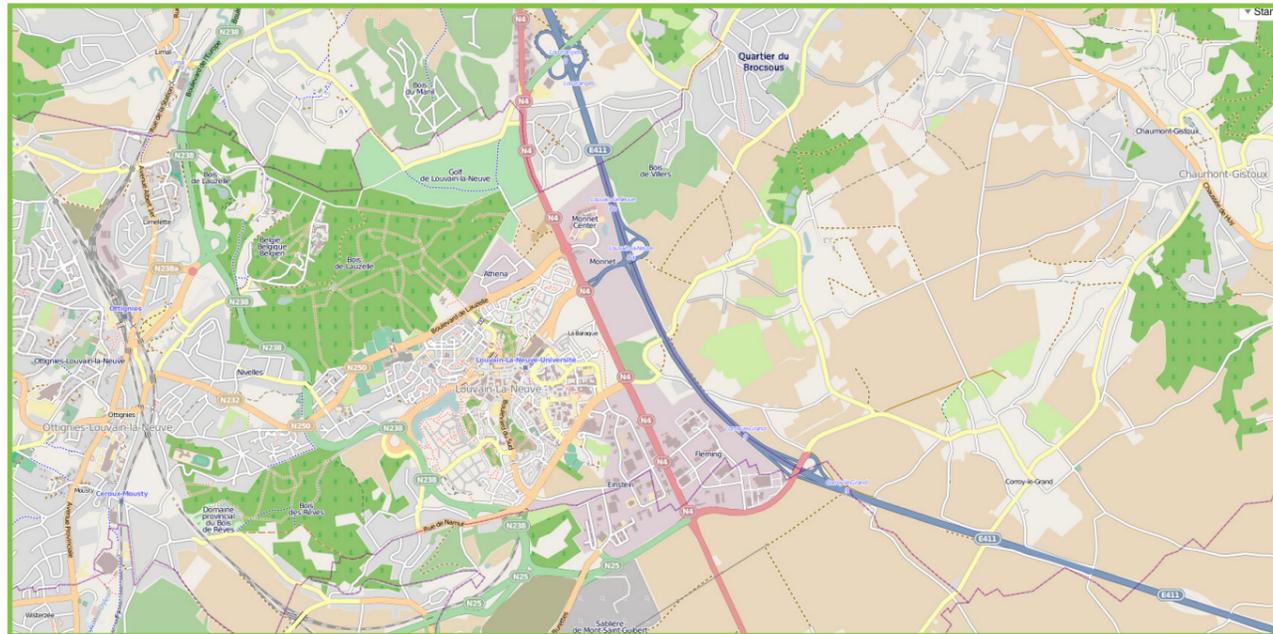
Au fil des années, Louvain-la-Neuve et ses environs connaissent un important développement. C'est notamment le cas du quartier du Brocsous. Pouvoir franchir l'autoroute est donc d'un intérêt majeur, par exemple pour les élèves des nombreuses écoles, pour le personnel et pour les étudiants de l'UCL qui peuvent se rendre à Louvain-la-Neuve à vélo.

L'Administration des Routes en infraction pendant 14 ans

En 1998, la situation se dégrade. En effet, le développement de Louvain-la-Neuve conduit à valoriser le caractère routier du pont pour construire un nouvel échangeur sur l'autoroute E411. Le permis délivré le 20 décembre 1996 par la DGATLP (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine) mentionne en son article premier :

« Considérant que, dès lors que la nouvelle voirie n'est plus seulement conçue comme une route reliant l'autoroute E411 et la N4 mais également comme un axe de liaison possible entre Louvain-La-Neuve et Chaumont-Gistoux, il convient d'intégrer dans le projet la problématique des circulations piétonnes et cycliste ;
Le permis est délivré au Ministère de l'Équipement et des Transports pour la partie située sur le territoire de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve sous réserve d'intégrer dans le projet la réalisation de cheminements piétons et cyclistes.

Un projet modifié devra être introduit pour la partie des travaux située sur le territoire de Chaumont-Gistoux offrant des possibilités de liaison sûre et aisée avec le quartier du Brocsous. ».



La Direction territoriale du MET (Ministère de l'Équipement et des Transports) entreprend les travaux sans tenir compte de cette exigence. Le pont et sa voie d'accès à partir de la N4 acquièrent le statut autoroutier, interdisant de ce fait le passage des cyclistes et des piétons. L'échangeur 8a est inauguré le 29 septembre 1998, il y a 14 ans. Ce jour-là, les représentants du GRACQ, du groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux et de l'Association des Habitants de Louvain-la-Neuve sont sur les lieux pour rappeler au Ministre l'obligation qui lui incombe d'assurer le passage sur le pont des piétons et des cyclistes.

Depuis 1998, les associations se mobilisent

Le GRACQ et le groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux ont multiplié les démarches visant à obtenir que le MET respecte les prescriptions du permis de bâtir. Voici quelques balises.

2 octobre 1999 : action de protestation sur le terrain.

17 janvier 2000 : lettre du groupe Sentiers au secrétaire général du MET pour rappeler les obligations qui découlent du permis, soulignant que le passage des cyclistes présente moins de danger à l'échangeur 8a qu'à l'accès 9 où il y a deux bretelles à traverser et un trafic plus intense.

1er aout 2002 : lettre adressée au fonctionnaire délégué de la DGATLP par le GRACQ.

23 octobre 2002 : lettre adressée au fonctionnaire délégué de la DGATLP par le groupe Sentiers.

31 janvier 2003 : entrevue entre le fonctionnaire délégué de la DGATLP, le GRACQ et le groupe Sentiers.

22 septembre 2004 : action de protestation sur le terrain.

23 février 2006 : réponse du ministre Michel Daerden à un courriel du GRACQ : « En ce qui concerne l'échangeur 8a de l'autoroute E411, j'ai demandé à mon administration d'étudier les aménagements à réaliser pour rendre conforme cet échangeur à son permis de bâtir. »

21 mai 2006 : action de protestation sur le terrain.

6 juin 2007 : entrevue entre le Médiateur de la Région wallonne, les délégués du GRACQ, du groupe Sentiers et d'Inter-Environnement Wallonie. Le Médiateur atteste qu'il y a une « situation d'infraction » dans le chef du MET.

28 octobre 2007 : action de protestation sur le terrain.

18 juillet 2008 : action de protestation sur le terrain (Dynamobile).

Des démarches sont entreprises également par Inter-Environnement Wallonie et par les autorités communales de Chaumont-Gistoux et d'Ottignies - Louvain-la-Neuve. Plusieurs réunions avec la Direction territoriale du MET ont eu lieu. Il serait d'autant plus fastidieux de les détailler qu'elles n'ont eu aucun effet concret avant 2011, qui voit enfin le début du chantier. La liaison est ouverte en février 2012.

Pour compléter cette bonne nouvelle que nous soulignons aujourd'hui, nous avons appris que la commune de Chaumont-Gistoux a obtenu de la Province une subvention pour la cyclabilisation du chemin agricole, actuellement empierré, qui conduit au quartier du Brocsous.



Chemin à cyclabiliser en 2013